FICHE DE DONNEES DE SECURITE
En conformité avec la directive européenne 648/2004/EC

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance/préparation: **BIO LIQ**

1.2 Utilisation de la substance/préparation: Formulation liquide de cultures bactériennes non pathogènes et d'agents nettoyants biodégradables utilisée pour l'entretien des canalisations.

1.3 Identification de la société/entreprise:

NOVOZYMES BIOLOGICALS FRANCE S.A.
Parc des Grillons
Bâtiment 6
60 Route de Sartrouville
78232 LE PECQ cedex
FRANCE
Tel: +33 (0)1 30 15 28 40
Fax: +33 (0)1 30 15 15 45

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 30 15 28 40

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique/commercial	Quantité %	Symboles	R phrases	CAS No.	EINECS, ELINCS
Terpènes d'orange	<10	Xn	10, 65	8028-48-6	232-433-8
Emulsifiant	<15	Xi	36/38	85711-69-9 68920-66-1	N/A N/A
Tensioactifs anionics	<5 <5	Xn Xi	22, 34 36	68584-22-5 1300-72-7	N/A 215-090-9
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	<0.05	Xn, Xi, N	R22, R38, R41, R43, R50	2634-33-5	220-120-9

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Dangers pour l'homme (inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux):

Principaux dangers: La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive Européenne 1999/45/CE.

3.2 Danger pour l'environnement :

voir section 12.

4. PREMIER SECOURS

4.1 En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et selon les symptômes consulter un médecin.

4.2 En cas de contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau à l'eau courante et au savon doux pendant quelques minutes. Retirer les vêtements contaminés ou éclaboussés. En cas

d'irritation consulter un médecin. Les micro-organismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas de contact avec une plaie ouverte.

4.3 En cas de contact avec les yeux:Laver les yeux abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum). En cas d'irritation consulter un médecin.

4.4 En cas d'ingestion: Rincer la bouche, ne rien faire boire. Consulter un médecin.

---

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction recommandés::

En cas d'incendie à proximité tous les agents d'extinction sont autorisés : eau, sable, mousses, poudres sèches et dioxyde de carbone peuvent être utilisés.

5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser:

Aucun

5.3 Dangers spécifiques d'incendie ou d'explosion:

En cas d'incendie des oxydes de carbones et de l'azote peuvent se former.

5.4 Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un vêtement de protection et un appareil respiratoire autonome

---

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles: Eloigner les personnes du lieu de l'accident. Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection appropriés (ex blouse imperméable). Utiliser des masques conformément à la norme EN405 FFA1. Se référer à la partie 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

N'est pas connu comme pouvant être dangereux pour l'environnement.

6.3 Méthodes de nettoyage/d'absorption:

Stopper la fuite à la source. Contenir et absorber à l'aide d'une matière inerte adaptée (ex. terre, sable) ou une pompe à vide. Transférer les matières récupérées dans des containers à déchets étiquetés de la même manière que les containers originaux. Nettoyer les lieux contaminés avec de l'eau et un détergent.

---

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation:

Précautions: La substance doit être manipulée selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et conformément à la réglementation locale afin de limiter toute exposition inutile.

Mesures techniques: L'utilisation de gants limite le contact avec la préparation.

Exigences spécifiques: Aucune.

7.2 Stockage:

Exigences spécifiques du lieu de stockage :

Aucune.

Matières incompatibles: Tenir à l'écart des bases, des acides forts et des agents oxydants forts. Ne pas stocker dans des emballages métalliques non protégés.

Conditions de stockage: Stocker dans des locaux frais, secs et bien ventilés. Garder les emballages hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation. Eviter les

	températures inférieures à 0°C et supérieures à 45°C.
Quantités limites :	Aucune
Emballages:	L'emballage peut être recyclé.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipement de protection individuelle Après évaluation du risque d'exposition, l'utilisateur décidera de l'équipement de protection individuelle et de l'opportunité de mettre en place des mesures de contrôles techniques. En fonction des informations toxicologiques disponibles, les mesures de protection élémentaires indiquées ci-dessous devront être envisagées.

8.1 Protection respiratoire: Pas de besoins spécifiques de ventilation. Cependant si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produits en suspension en dessous d'un seuil acceptable - en fonction des informations disponibles et en l'absence de limite d'exposition professionnelle - l'utilisation d'un Equipement de Protection Respiratoire conformément à la norme EN405 FFA1est recommandée.

8.2 Protection des mains: Eviter les contacts prolongés et fréquents avec la peau spécialement en cas de blessures. Utiliser des gants en PVC ou en caoutchouc selon la norme EN374. L'utilisation des gants ne doit pas dépasser la durée de résistance à la rupture indiquée par le fabricant.

8.3 Protection des yeux: Lors de la manipulation de la préparation, le port de lunette de protection est conseillé afin d'éviter tout contact avec les yeux. (lunettes avec protections latérales qui protègent des éclaboussures BS2092 ou EN166).

8.4 Protection de la peau/corps: Les équipements ou de vêtements spécifiques ne sont pas nécessaire en général. Eviter tout contact avec la peau abîmée. Cependant la manipulation fréquente et répétée de ce matériau doit être minimisée en portant des vêtements de protection efficace contre les produits chimiques selon la norme EN368.

8.5 Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par extraction d'air pour diminuer l'exposition à la préparation.

8.6 Paramètres de contrôles spécifiques:
Aucun.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	orange
pH:	8.0-9.5
Point/courbe d'ébullition:	100 °C
Point/courbe de fusion:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé
Auto-inflammabilité:	non déterminé

Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif compte tenu des produits chimiques qu'il contient
Propriété oxydante:	non déterminé
Pression de vapeur:	Equivalent à l'eau
Densité relative:	environ 1 @ 20 °C
Solubilité	- dans l'eau: soluble
	- dans l'huile: non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Autres données:	Aucune

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter: Variations excessives de températures (en dessous de 0°C et au dessus de 45°C)

10.2 Matières à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins qui risquent de neutraliser l'activité des cultures biologiques.

10.3 Produits de décomposition dangereux:
Non déterminé

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicité aigûe :

11.1.1	Ingestion, LD50 voie orale-rats (mg/kg):	non déterminé
11.1.2	Inhalation, CL50 inhalation-rats(mg/l/4h):	non déterminé
11.1.3	Peau, DL50 dermique-rat (mg/kg)	non déterminé
11.1.4	Irritation des yeux	non déterminé

11.2 Toxicité chronique

11.2.1	Sensibilisation	non déterminé

Le produit est formulé en utilisant une gamme de micro-organismes de Classe 1 spécialement sélectionnés dans l'environnement et connu pour être non pathogènes pour les humains, les animaux et les plantes. Lors de la manipulation de la préparation, il est conseillé de panser les blessures de la peau. Pour plus de détails, voir la section 16.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Mobilité: Cette préparation à une forte solubilité dans l'eau et une faible tension de vapeur c'est pourquoi la préparation se dispersera dans tous les milieux aqueux.

12.2 Biodégradabilité: Une biodégradation rapide de la préparation est escomptée. Cependant aucune information sur la biodégradation anaérobique n'est disponible.

12.3 Accumulation: Pas de bioaccumulation à prévoir compte tenu de la haute solubilité dans l'eau. Croissance excessive de la biomasse non probable.

12.4 Ecotoxicité: Cette préparation n'est pas connue pour être dangereuse pour l'environnement. Aucune donnée toxicologique spécifique sur les organismes du sol, les plantes et les animaux terrestre n'est disponible.

12.5 Autres effets: Ne contribue pas à la diminution de l'ozone, à la création d'ozone photochimique et à l'effet de serre. Pas d'effet nuisible sur les systèmes épuratoires urbains.

13. CONSIDERATIONS RELATIVE A L'ELIMINATION

13.1 Pour la substance/préparation/résidus:

Collecter tous les déchets dans les containeurs d'origines, étiqueter et éliminer conformément aux règlements locaux.

13.2 Concernant les emballages contaminés:

Eliminer par incinération ou en décharge conformément aux réglementations locales.
Les emballages vide peuvent être recyclés ou réutilisés.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Réglementation internationale	Transport terrestre:	Non applicable.
	Transport maritime:	Non applicable.
	Transport aérien:	Non applicable.
Classe UN:	Aucune	
Réglementation locale:	Se conformer à la législation locale des transports en vigueur	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation CE: La préparation n'est pas classée comme dangereuse et donc aucun étiquetage n'est nécessaire selon l'Annexe VI de la Directive du Conseil 67/548/CE et selon la Directive du Conseil 1999/45/CE.

Symboles:	Aucun
Phrases R:	Aucune
Phrases S:	Aucune

La préparation n'est pas considérée comme dangereuse selon la directive du Conseil 2000/54/CE.

Les tensioactifs contenus dans la préparation sont en conformité avec les critères de biodégradabilité indiqués dans la réglementation 648/2004/CE sur les détergents. Les données relatives à cette conformité sont à la disposition des authorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

Réglementation locale: Se conformer à la législation locale en vigueur.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Classification microbiologique et status Toxicologique:

Toutes les bactéries contenues dans cette préparation sont de Classe 1 conformément à la Directive du Conseil 90/679/CE (amendé par la Directive du Conseil 93/88/CE) et selon tous les systèmes de classification reconnus pour les micro-organismes.

Les renseignements ci-dessus sont basés sur l'état actuel de nos connaissances. Ils sont de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outré attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.